



Qu'est ce qu'un SAGE?

Un SAGE (**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cet outil est façonné et mis en œuvre par une CLE (Commission Locale de l'Eau), sur un périmètre hydrographique cohérent: le bassin versant (ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents).

Le SAGE vise à concilier les usages en eau de tous, sans porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

Avec la participation financière:



Quel est le territoire du SAGE de l'Escaut?

- 248 communes
- 11 intercommunalités
- 3 départements
- 505 000 habitants
- 2000 km²

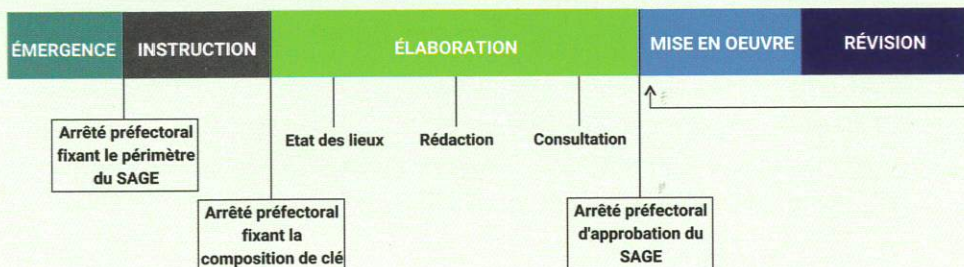


Principaux cours d'eau:

- l'Escaut rivière et canalisé
- l'Erclin
- la Selle
- l'Escaillon
- la Rhonelle
- l'Hogneau



Quelles sont les différentes étapes d'un SAGE?



C'est le Préfet coordonnateur du SAGE qui, après la consultation administrative et l'enquête publique, approuve le SAGE par arrêté préfectoral.

Le SAGE de l'Escaut a été approuvé le **13 juillet 2021**.

A quels enjeux répond le SAGE de l'Escaut?

Enjeux 1: Reconquérir les milieux aquatiques et humides

Il y a une forte pression de l'activité humaine sur les milieux aquatiques.

Exemples de mesures proposées par le SAGE

- Assurer une gestion adaptée des zones humides et restaurer les zones humides à enjeu
- Préserver la végétation des berges (ripisylve) dans les documents d'urbanisme



Enjeux 2: Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations

Le bassin connaît des problèmes de ruissellement urbain et d'érosion en zone agricole.



Exemples de mesures proposées par le SAGE

- Développer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- Réaliser un bilan de la connaissance sur les aléas « érosion »
- Prendre en compte le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme

Enjeux 3: Améliorer la qualité des eaux

La qualité des eaux est impactée par des rejets d'effluents non traités et par la pression des usages, notamment de produits phytosanitaires.

Exemples de mesures proposées par le SAGE

- Définir des zones prioritaires pour le contrôle et la mise en conformité des rejets d'eaux usées domestiques
- Sensibiliser les particuliers et les entreprises privées aux risques des produits phytosanitaires





Enjeux 4: Gérer la ressource en eaux souterraines



Les masses d'eau souterraine sont en mauvais état qualitatif, le bassin n'est pas auto-suffisant pour son alimentation en eau potable.

Exemples de mesures proposées par le SAGE

- Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources
- Assurer la protection des captages prioritaires et mettre en place de « Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux »
- Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable

Enjeux 5: Assurer la mise en place d'une gouvernance et une communication efficaces pour la mise en oeuvre du SAGE

De nombreuses données existent sur le territoire mais nécessitent d'être centralisées pour un meilleur partage de la connaissance avec différents publics.

Il est également essentiel de mener un travail en inter-SAGE et en transfrontalier.

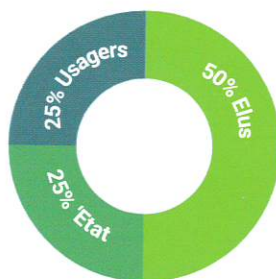


Exemples de mesures proposées par le SAGE

- Créer des outils de communication
- Travailler en concertation avec les partenaires belges (Contrats de rivières, Commission Internationale de l'Escaut,...)
- Sensibiliser et accompagner des élus dans la mise en oeuvre du SAGE

Qui élabore et met en œuvre le SAGE?

Le document du SAGE est élaboré et mis en œuvre par une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, instance de concertation et de prise de décision regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire de l'Escaut à savoir élus, usagers (associations, industriels, agriculteurs) et services de l'Etat. Cette CLE est renouvelée tous les 6 ans et ses membres sont nommés par le Préfet coordonnateur du SAGE.



Les réunions de CLE sont des lieux privilégiés de débats pour gérer les conflits d'usages autour de la ressource en eau.

Que contient le SAGE?



Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** de la ressource en eau et des milieux aquatiques présente les enjeux du SAGE et les décline en objectifs et dispositions. Le PAGD du SAGE de l'Escaut compte 5 enjeux, 15 objectifs et 50 dispositions. Ce document explique aussi la mise en œuvre de ces mesures et leur suivi via des indicateurs.



Le **règlement** du SAGE de l'Escaut est composé de 3 règles:

- la préservation des zones humides;
- la continuité écologique et l'entretien des cours d'eau
- le développement de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Le PAGD est opposable aux décisions administratives.

Le règlement renforce juridiquement certaines dispositions du PAGD. Il est opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles au SAGE.



Qui porte le SAGE?

Pour sa coordination administrative et technique, le SAGE dépend d'une structure porteuse qui assure la rédaction du document puis sa mise en œuvre. Pour le SAGE de l'Escaut, c'est le **Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA)** qui joue ce rôle.

Le Syndicat n'est pas maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux. Cependant, la cellule d'animation assure la sensibilisation sur la thématique de l'eau, suit les études et peut apporter un appui technique aux acteurs du territoire.

Pour plus de renseignements:

- contacter la cellule d'animation: sage.escaut@symea.net
- visiter le site internet: sage-escaut.fr

Syndicat Mixte Escaut et Affluent (SyMEA)
30 avenue de Saint Amand, 59300 VALENCIENNES
site internet: symea.net
09 65 19 37 25